

5



# Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,  
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Eugene McGinley

**le mardi 13 février 2007**

Première session de la 56<sup>e</sup> législature  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)



le mardi 13 février 2007

13 h

Prière.

L'hon. M. Burke, ministre de la Justice et procureur général, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants : hansard, *Questions orales* du 9 février 2007; *L'Acadie Nouvelle*, « Actualités » du 10 février 2007 ; *Times & Transcript*, « Claws come out in N.B. legislature », 10 février 2007 ; Communications Nouveau-Brunswick, *New Brunswick Insurance Board responds to CBC-TV report*, 6 septembre 2006 ; lettre de Paul D'Astous, président de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick, adressée au ministre de la Justice le 21 novembre 2006 ; *List of Private Passenger Vehicles Filing Rate Changes Effective January 1, 2007* ; lettre de Paul D'Astous, président de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick, adressée au ministre de la Justice le 15 janvier 2007 (pièces jointes).

M. Williams invoque le Règlement ; il demande la traduction d'une déclaration de ministre distribuée aux parlementaires du côté de l'opposition. L'hon. M. Jamieson, leader parlementaire du gouvernement, consent à fournir le texte traduit.

Après la période des questions orales, l'hon. M. Jamieson invoque le Règlement ; il soutient que le chef de l'opposition a employé un langage irrespectueux et non parlementaire envers le premier ministre de la province. Le président de la Chambre rappelle aux parlementaires d'être respectueux les uns envers les autres. Il déclare qu'il examinera le hansard pour déterminer si des propos inconvenants ont été tenus à la Chambre et qu'il fera part de ses conclusions s'il y a lieu.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. V. Boudreau :

- 12, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants* ;
- 13, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* ;
- 14, *Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente harmonisée* ;

par M. Holder :

- 15, *Loi modifiant la Loi sur le Fonds en fiducie pour l'Environnement* ;

par M. Ashfield :

16, *Loi modifiant la Loi sur l'exploitation des carrières.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

---

L'hon. M. Jamieson, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture des projets de loi et l'étude des motions émanant des députés, reprenne le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 10, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. R. Boudreau, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, l'hon. M. Jamieson propose l'ajournement du débat.

La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote nominal suivant :

POUR : 27

l'hon. M. MacIntyre	l'hon. M. Arseneault	M. R. Boudreau
l'hon. V. Boudreau	l'hon. M. Doherty	M. Brewer
l'hon. S. Graham	l'hon. M <sup>me</sup> Schryer	M. Kennedy
l'hon. M. Jamieson	l'hon. M. Lamrock	M. A. LeBlanc
l'hon. M. Byrne	l'hon. M. Burke	M. Kenny
l'hon. M <sup>me</sup> Robichaud	l'hon. M. Foran	M <sup>me</sup> Lavoie
l'hon. M. Murphy	l'hon. M. Doucet	M. Miles
l'hon. M. Haché	l'hon. M. Keir	M. B. LeBlanc
l'hon. D. Landry	M. Albert	M. Fraser

CONTRE : 21

M. Mockler	M. Huntjens	M. Alward
M. D. Graham	M <sup>me</sup> Blaney	M. Fitch
M. Volpé	M <sup>me</sup> Poirier	M. Northrup
M. Harrison	M. Holder	M. C. Landry
M. Robichaud	M <sup>me</sup> Dubé	M. C. LeBlanc
M. Ashfield	M. Carr	M. Olscamp
M. Steeves	M. Williams	M. Urquhart

---

Le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Est lu une deuxième fois le projet de loi suivant :

11, *Loi modifiant la Loi électorale.*

Immédiatement après la lecture du titre, M. Harrison, parrain du projet de loi, prend la parole sur le principe de ce projet de loi.

À 18 h, le président interrompt les délibérations et signale qu'il semble que des parlementaires se demandent si le projet de loi n'a pas déjà été lu une deuxième fois, ce qui exclurait tout autre débat à la deuxième lecture.

Le président annonce à la Chambre qu'il examinera le hansard et fera part de ses conclusions à la prochaine séance.

La séance est levée à 18 h 3.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

statistiques municipales, rapport annuel  
pour 2006

(8 février 2007) ;

documents demandés dans l'avis de motion 4

(13 février 2007).